

NEUFCHÂTEAU

## T'es fair-play, t'as une place gratuite

NEUFCHÂTEAU - La Ville de Neufchâteau va se doter de bornes intelligentes destinées à gérer le stationnement. Ce sera une première en Belgique.

On ne sait pas encore combien elles seront - des bruits courent au sujet d'une quinzaine - mais elles devraient être placées dans le centre de la ville. Les Français - qui les appellent des horodateurs mouchards - en ont déjà expérimenté.

À Issy-les-Moulineaux, dans les Hauts-de-Seine. Il paraît qu'ils s'en félicitent et que l'expérience s'étend à d'autres communes. Les P.-V. dressés aux distraits dépassant le temps de stationnement qui leur est autorisé viennent gonfler d'autant d'euros le tiroir caisse de la mairie. L'actuelle majorité communale, en visitant le dernier Salon des mandataires à Marche-en-Famenne, en a eu l'idée. Et c'est une idée qui a séduit le ministre Philippe Courard, au point d'en faire un projet pilote puisque Neufchâteau sera la première commune en Belgique à installer le système. On verra dans quelques mois ce qu'il en sera. On n'en est pas encore à l'heure des subventions. Cette solution répond à une question que les élus chestrolais se posent depuis longtemps. Comment diminuer le nombre de places dans le centre de la ville en maintenant une accessibilité maximale pour tous ? Réponse : la borne intelligente qui gère le stationnement.

Comment ça marche

Une borne - cela coûte 4500 € pièce ! - gère en fait deux emplacements de parking. Une voiture se gare et la borne détecte le véhicule. Elle se met ensuite à décompter le temps de stationnement autorisé à cet endroit. Quand le temps de stationnement est dépassé, elle envoie alors un SMS aux services de police qui peuvent dès lors verbaliser. Le contrevenant n'a aucune excuse car la borne lui explique son fonctionnement et, à Neufchâteau, ce ne sera pas qu'en français. Même une borne peut être polyglotte ! Gros avantage : la possibilité de moduler le temps de stationnement selon l'endroit. Ainsi, si vous êtes garé juste en face de la pharmacie, vous disposerez d'un temps de stationnement plus court que si vous êtes garé tout au bout de la rue. Quant aux personnes à mobilité réduite, elles pourraient disposer d'un badge spécial leur offrant des possibilités plus étendues de stationnement. Le dispositif sera tant informatif que dissuasif puisqu'il indiquera les risques encourus en cas d'infraction. En clair, avec ce système, pour ceux qui respecteront les règles, il y aura toujours une place de parking gratuite. Car, c'est cela l'essentiel : le stationnement sera toujours gratuit mais dans un laps de temps bien déterminé. Sinon, il faudra ouvrir son portefeuille.

Cette décision s'inscrit dans le contexte de la relance du centre de la ville. Elle répond aussi aux contraintes de la Région wallonne qui privilégie le cheminement des piétons et impose une restriction du nombre de places de stationnement.